



Déclaration du SNEP/SNES/SNUEP/SNESUP-FSU

CAPN du 01/02/2023

Madame la sous Directrice de la gestion des carrières,

Nous ne pouvons installer cette CAP sans revenir sur le déroulement des élections professionnelles à la suite desquelles nous sommes élu.es.

En premier lieu, nous tenons à rappeler ici la représentativité significative obtenue par la FSU à l'issue des élections professionnelles. Elle est la première fédération dans l'éducation nationale et ce résultat nous oblige. Néanmoins nous ne pouvons pas nous féliciter d'une participation en berne depuis le passage au vote électronique. Et il faut dire que cette année la solution choisie n'était pas la plus simple et a empêché un certain nombre de collègues de s'exprimer. Pour les personnels relevant de la 29ème base, les difficultés ont été encore bien plus grandes, en raison du recours spécifique à la plate-forme GUILLEN, d'une extrême complexité. Nous avons de nombreux retours de collègues scandalisés de ne pas avoir pu exercer leur droit de vote, et les quelques personnels détachés qui ont réussi à voter après un parcours du combattant dénoncent eux aussi une véritable usine à gaz. La liste des problèmes identifiés est longue. Cela nécessitera un bilan sérieux et surtout d'en tirer les conséquences.

Malgré cette participation en baisse nos collègues ont de nouveau confirmé de manière massive leur attachement et leur forte adhésion aux valeurs, aux revendications et au travail que mènent le SNES, SNUEP, SNESUP, SNUIPP et SNEP pour l'éducation et pour les personnels. Ce vote nous conforte dans notre rôle et responsabilité de représentant.es de toute la profession. Le ministère ne peut rester sourd à l'avis de nos professions .

Nous continuons donc de revendiquer le retour au vote à l'urne sur le lieu de travail qui favorise la participation du plus grand nombre et notamment des plus précaires (aed, aesh, non-titulaires), y compris le vote papier avec des bureaux de vote dans tous les établissements.

En tout état de cause, les résultats de ce scrutin confèrent à l'ensemble des élu·es paritaires de la FSU, une représentativité incontestable, dont toute tentative de remise en cause ou de contournement constituerait un véritable déni de démocratie.

Nous continuons de combattre la mise en cause par la loi de transformation de la fonction publique des prérogatives des CAP. Le très récent rapport Arenas/Rilhac précise d'ailleurs que « « La participation des organisations syndicales aux opérations du mouvement, au travers des organismes paritaires, doit être renforcée, pour mettre fin à la défiance vis-à-vis de l'institution qui résulte de la suppression des commissions administratives paritaires »

Cette CAP se tient dans un contexte de lutte contre un projet de réforme des retraites brutal et injuste. Rien ne justifie le report de l'âge légal et l'augmentation des durées de cotisation si ce n'est la volonté politique de réduire les droits à pension et de faire peser sur les seuls salariés le financement de nos retraites. Une autre réforme est possible, mettant à contribution le capital et les super profits pour revenir à la retraite à 60 ans.

Parce que la retraite des fonctionnaires est un salaire continué, le lien entre le combat contre cette réforme et celui pour de meilleurs salaires est évident. Les deux journées de mobilisation qui ont été un succès incontournable montrent que le gouvernement doit retirer son projet.

L'augmentation du point d'indice bien inférieure à l'inflation et les dernières annonces du gouvernement montrent que ce dernier n'a pas pris la mesure de la paupérisation de nos professions. C'est un rattrapage important et nécessaire pour l'ensemble de la profession qui est pour nous indispensable. Or les propositions annoncées sont loin du rattrapage nécessaire, divisent la profession et par l'instauration de missions supplémentaires méconnaissent notre charge de travail actuelle. Elles ne feront que renforcer les inégalités professionnelles que le ministère prétend combattre ! Nous continuerons d'exiger une juste et nécessaire revalorisation sans contreparties. Une revalorisation qui rassemble et qui ne divise pas. L'Éducation Nationale, encore plus dans les endroits les plus difficiles, a besoin de collectifs de travail et d'équipes pluriprofessionnelles solides. Ce n'est pas en mettant en concurrence les personnels que l'on va renforcer ces collectifs.

Bien sûr l'accès à la classe exceptionnelle doit être revu et élargi en étant calqué sur le mode de passage retenu pour la hors classe, mais nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une promotion qui laisse les collègues promu.es éligible à la GIPA quand ils ne sont pas promu.es à la classe exceptionnelle ou à l'échelon spécial !

Nous continuons de dénoncer la fermeture des listes d'aptitude et leur remplacement par les voies de détachement (où les avis défavorables sont plus nombreux). Le BO précise d'ailleurs que : « « Les recteurs veillent à augmenter le nombre des accueils en détachement des agents de l'éducation nationale souhaitant évoluer professionnellement, les projets de reconversion professionnelle dans le corps des professeur·es certifié·es ou des PEPS ne pouvant plus aboutir par la voie de la liste d'aptitude. »

Sur l'un des points à l'ordre du jour à savoir la contestation des avis ministériels relatifs aux RDV de carrière des professeurs détachés relevant de la « 29ème base », la FSU tient de nouveau à faire part de son incompréhension face au décalage entre, d'une part les niveaux d'expertise et l'appréciation générale de l'évaluation et, d'autre part l'appréciation finale du MEN. Nombre de collègues considèrent que leur engagement professionnel et leur investissement ne sont pas reconnus, voire se sentent méprisés par l'institution. Alors que le dispositif des rendez-vous de carrière a été instauré avec pour objectif de permettre une évaluation des personnels plus juste, une appréciation finale incohérente par rapport à l'évaluation primaire suscite au contraire le sentiment d'une évaluation arbitraire. Nous attendons également des réponses sur la possibilité de contestation des appréciations par

les collègues n'ayant pas pu bénéficier de rendez-vous de carrière, notamment lors de mise en place de la réforme.

Nous saisissons l'occasion donnée par cette première CAPN pour dénoncer à nouveau la politique du MEN relative au bornage des détachements impliquant, à terme, une mobilité forcée pour tous les personnels détachés à l'AEFE. Une délégation des secteurs HDF de la FSU a par ailleurs été reçue le 23 novembre au cabinet du Ministre et a développé son argumentaire contrant les « effets bénéfiques » du bornage prônés par le MEN et demandé au MEN de supprimer la limitation à 6 ans de la durée des détachements, néfaste pour les personnels comme pour les établissements de l'AEFE.

Pour en terminer sur les questions générales, nous continuons de contester cette réforme du lycée GT qui doit être revue et nous continuons également à exiger le retrait du projet de réforme des lycées professionnels. Par ailleurs les suppressions de postes et augmentations massives des heures supplémentaires à la rentrée prochaine auront des conséquences sérieuses et accroîtront les tensions dans les établissements, à l'intérieur des équipes pédagogiques, entre équipes pédagogiques, entre personnels et personnels de direction. Nous ne pouvons que le regretter et nous continuerons de nous battre pour un budget à la hauteur de nos ambitions pour nos élèves.

Sur la CAP elle-même, nous vous demandons un temps spécifique pour discuter le projet de règlement intérieur afin de faire éventuellement des propositions d'amélioration. Une fois validé, ce règlement devra être envoyé à tous les membres titulaires et suppléants de la parité syndicale mais aussi administrative avec un rappel sur la nécessaire obligation de discrétion professionnelle en ce qui concerne tous les faits et documents dont les membres ont eu connaissance en cette qualité et sur la stricte confidentialité des documents de travail avant la tenue de la commission paritaire.

Tou·tes les élu·e·s titulaires et suppléant·es doivent être en mesure de pouvoir assurer leur mandat en disposant du temps nécessaire et des moyens indispensables pour préparer chaque CAP, intervenir en séance et rendre compte. Cela passe par le respect, a minima, des dispositions réglementaires, en matière de transmission et de réception des documents et par le remplacement des commissaires paritaires.

Nous devons enfin rappeler le mandat qui nous a été donné par nos collègues qui est très clair : celui de la transparence des actes de gestion, d'une carrière pleine et entière accessible et atteinte pour toutes et tous, de règles équitables et justes pour toutes et tous. Il n'est pas celui des aléas, du discrétionnaire. Nous serons les garant·es du droit de chacun·e dans le cadre du respect du droit de toutes et tous.

Soyez persuadée, Madame la sous Directrice de la gestion des carrière, que nous remplirons avec conviction et l'engagement qui nous caractérise le mandat qui vient de nous être confié et que nous aurons à cœur d'associer en permanence nos collègues à notre activité et de faire résonner leurs revendications dans cette instance.